

Radiation de l'immatriculation d'une compagnie provinciale

Par Diane Bellavance

A & A Environnement inc. c. Stepas (Cour du Québec)

Dans cette affaire, la demanderesse demande à la cour de condamner le défendeur à lui payer une somme de 2 328,76 \$ pour des services rendus, soit le ramassage de déchets solides. Le contrat de service a été signé par le défendeur à titre de représentant de 9012-5410 Québec inc., alors que la preuve révèle que cette compagnie, constituée en 1994, a été radiée d'office par l'Inspecteur général des institutions financières en juillet 1997.

Monsieur le juge Villeneuve se réfère à l'article 50 de la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, en indiquant

que « *la radiation de l'immatriculation d'une personne morale constituée au Québec emporte dissolution* ». La compagnie ne peut être poursuivie par ses créanciers; il en va de même pour les administrateurs de la compagnie, car contrairement à ce qui se passe lors d'une dissolution volontaire, la loi ne fixe pour eux aucune responsabilité.

Par contre, en l'espèce, le défendeur ayant personnellement bénéficié des services du ramassage de déchets par la demanderesse, le juge Villeneuve a décidé que le défendeur avait commis un abus de droit et avait agi de manière

frauduleuse, entraînant ainsi sa responsabilité personnelle conformément à l'article 317 C.C.Q. Le défendeur a donc été condamné à acquitter les sommes dues à la demanderesse.

Diane Bellavance



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Diane Bellavance est membre du Barreau du Québec depuis 1988 et se spécialise en droit de la propriété intellectuelle et divertissement

Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe du Droit des affaires pour toute question relative à ce bulletin.

à nos bureaux de Montréal

Diane Bellavance
Fabienne Benoit
Michel Blouin
Valérie Boucher
Serge Bourque
René Branchaud
Patrick Buchholz
Pierre Cadotte
Pierre Caron
André Champagne
Andrea L. Daniels
Pierre Denis
Richard Dolan
Georges Dubé
David Eramian
Réal Favreau
Marie-Andrée Gravel
Richard Hinse
Martin Joyal
Isabelle Lamarre
André Laurin
Louis A. Leclerc
Alexandra Lee
Larry Markowitz
Jean Martel
John Mavridis
Nicole Messier

Lisa Miller
Charles Nieto
André Paquette
Luc Pariseau
Jacques Paul-Hus
Élise Poisson
Douglas S. Pryde
Johanne L. Rémillard
Stéphanie Séguin
Michel Servant
Jean-Yves Simard
Yves St-Cyr
Marc Talbot
Luc Thibaudeau
Vincent Thibeault
Martine Tremblay
Richard Wagner

à nos bureaux de Québec

Pierre Beaudoin
Danielle Côté
Christian R. Drolet
Martin J. Edwards
André Gagnon
Pierre C. Gagnon
Laurier Gauthier
Jacques R. Gingras
Claude Larose
Louis X. Lavoie
Simon Lemay
Marie-Élaine Racine
Louis Rochette
Jean-Pierre Roy
Kim Thomassin
François Vallières

à nos bureaux de Laval

Michel M. Dagenais
André B. Gobeille
Luc Villiard

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4

Téléphone :
(514) 871-1522
Télécopieur :
(514) 871-8977

Québec

Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1

Téléphone :
(418) 688-5000
Télécopieur :
(418) 688-3458

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval (Québec)
H7T 2R5

Téléphone :
(450) 978-8100
Télécopieur :
(450) 978-8111

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Téléphone :
(613) 594-4936
Télécopieur :
(613) 594-8783

Site Web

www.laverydebilly.com

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.